



## Lettre de préavis non réceptionné

Par **nicolas12384**, le **25/02/2016** à **13:24**

Bonjour,

j'ai changé de logement il y a un peu plus d'un mois  
mais tout ne c'est pas passer dans les règles.

J'ai envoyer une lettre de préavis (avec AR) début décembre notifiant mon départ du  
logement pour mi-janvier. j'ai aussi prévenu mon propriétaire par téléphone.

un mois plus tard la lettre de préavis met revenu, mon propriétaire n'es pas aller la récupéré a  
la poste.

Or je sais aujourd'hui qui c'est le jour de réception de cette lettre par le propriétaire qui fait  
débuté le délais de préavis

je suis entré dans mon nouveau logement le 19 janvier  
mon ancien propriétaire n'as jamais accepté de fixé un jour pour l'état des lieux malgré mes  
appel répété.

je n'es pas pue récupéré le dépôt de garanti de 2mois.  
j'ai peur de devoir payé car la lettre ne lui est pas parvenu.

Merci de m'avoir lu .  
en espérant que vous pourrez m'éclairer

bonne journée

Par **janus2fr**, le **25/02/2016** à **14:00**

Bonjour,

Effectivement, officiellement vous n'avez pas donné congé de votre ancien logement et êtes  
toujours redevable du loyer et des charges.

Si le bailleur ne va pas chercher les recommandés, il ne vous reste qu'à faire appel à un  
huissier pour porter le congé. Votre préavis débutera au premier passage de l'huissier, même  
si le bailleur n'est pas là pour le recevoir.

Par **nicolas12384**, le **26/02/2016** à **14:01**

Faire appel à un huissier aujourd'hui ou renvoyer ma lettre de préavis va me couté cher, je devrais du même cout payé 2mois et demi de loyer supplémentaire.

Mois que j'ai passer dans mon nouveau logement et pour les quel j'ai et je vais payé un loyer. (je précise que je suis étudiant boursier)

Il faut savoir que je m'étais arrangé oralement avec mon propriétaire, il avais accepter mon préavis.

Donc aujourd'hui je suis tenté de laissé courir.

j'aimerais savoir ce que je risque.

cordialement